



SYSTEME OUEST AFRICAIN D'ACCREDITATION (SOAC) WEST AFRICAN ACCREDITATION SYSTEM (WAAS)

COCODY-ANGRE-II PLATEAUX, 8ème TRANCHE Abidjan, Côte d'Ivoire
www.soac-waas.org / info@soac-waas.org / +225 22 45 64 06 / +225 86 04 62 90

ATTESTATION D'ACCREDITATION N° ES19002

Convention N° SOAC-ES19002

Le Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC) atteste que :

DIRECTION DU LABORATOIRE CENTRALE DE LA POLICE (DLCP) BPV 101 ABIDJAN COTE D'IVOIRE

Satisfait aux exigences de la norme **ISO/IEC 17025 :2005**

Pour les activités d'essais en **INVESTIGATION CRIMINALISTIQUE-
STUPEFIANTS**

Réalisées par :

**DIRECTION DU LABORATOIRE CENTRALE DE LA POLICE (DLCP)
BVP 101 Abidjan Côte D'Ivoire
+225 21 27 12 18 / +225 21 27 12 20 / +225 54 53 19 49
inakabrou@interieur.gouv.ci**

Les activités d'essais objet de l'accréditation sont définies dans l'annexe technique jointe.

La présente attestation est valable du **12/10/2019** au **30/11/2020**.

Fait à Abidjan, le 12/10/2019

Le Directeur Général

Marcel GBAGUIDI



L'accréditation suivant la norme internationale ISO/IEC 17025 démontre une compétence technique pour un domaine d'application défini et le fonctionnement d'un système de gestion de la qualité d'un laboratoire (cf. Communiqué conjoint ISO/ILAC/IAF d'avril 2017).

La portée d'accréditation à jour et sa validité doivent être vérifiées sur le site du SOAC (www.soacwaas.org).

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de son annexe technique.



ANNEXE TECHNIQUE

à l'attestation N° ES19002

L'entité juridique ci-dessous désignée :

DIRECTION DU LABORATOIRE CENTRALE DE LA POLICE (DLCP) BPV 101 ABIDJAN COTE D'IVOIRE

est accréditée par le Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC) selon la norme
ISO/IEC 17025 :2005 pour son laboratoire d'essais :

SECTION CHIMIE-TOXICOLOGIE

BVP 101 Abidjan Côte d'Ivoire

+225 21 27 12 18 / +225 21 27 12 20 / +225 54 53 19 49

inakabrou@interieur.gouv.ci

Unité technique concernée : **SECTION CHIMIE-TOXICOLOGIE**

L'accréditation est accordée selon le domaine suivant :

INVESTIGATION CRIMINALISTIQUE – STUPEFIANTS

Elle porte sur : voir page suivante.



Unité technique : SECTION CHIMIE-TOXICOLOGIE

Activités d'essais accréditées

Objet soumis à analyse ou essai	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode	Référence de la méthode
Substances poudreuses	Présence ou absence de l'héroïne / cocaïne	Séparation des constituants de l'échantillon par chromatographie en phase gazeuse	-ST/NAR/7/Rev1 Nations Unies, New York 2012 - ST/NAR/29/Rev1

Fait à Abidjan, le 12/10/2019

Marcel GBAGUIDI
Le Directeur Général



La présente annexe technique est valable du **12/10/2019** au **30/11/2020**.

Cette annexe technique pourra faire l'objet de modifications par avenant de la part du SOAC. Elle annule et remplace toute annexe technique antérieure, à compter de la date de début de validité mentionnée ci-dessus. L'organisme accrédité doit conserver les annexes techniques périmées conformément à ses dispositions et dans le respect des exigences règlementaires et légales.